

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20/03/2023
et publié ou notifié
le 20/03/2023

COMMUNE D' AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 17 mars 2023

Date de la convocation: 10/03/2023

Membres en exercice : 10 *L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT*

Présents : 7 **Présents :** Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Sofie AUBLIN, Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

Votants : 6

Pour : 6 **Représentés :**

Contre : 0 **Excusés :** Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT

Abstentions : 0 **Absents :** Angélique LETORT

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Vote du compte administratif - aisy_armancon - 2023_18

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Sofie AUBLIN

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Sofie AUBLIN après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	66 155.35			349 383.96	66 155.35	349 383.96
Opérations exercice	91 019.15	143 051.09	233 656.56	283 149.00	324 675.71	426 200.09
Total	157 174.50	143 051.09	233 656.56	632 532.96	390 831.06	775 584.05
Résultat de clôture	14 123.41			398 876.40		384 752.99
Restes à réaliser	21 048.66				21 048.66	
Total cumulé	35 172.07			398 876.40	21 048.66	384 752.99
Résultat définitif	35 172.07			398 876.40		363 704.33

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à AISY SUR ARMANCON, les jour, mois et an que dessus.

*La secrétaire
Marie France Luret*


Le Maire,
Olivier MURAT

